

CONDITIONS GENERALES DE VENTE RECYFLEX

Article 1 : Champ d'application des CGV

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute vente ou prestations de services réalisés par la société **RECYFLEX SAS** inscrite au RCS d'Orléans sous le numéro 838647329, son siège social est situé chemin de Mérignan 45240 La Ferté St Aubin.

La société RECYFLEX est joignable aux coordonnées suivantes :

Adresse postale : 222 chemin de Mérignan 45240 La Ferté St Aubin

Adresse mail : recyflex.sas@gmail.com

Téléphone : 06.64.39.36.48 (Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 à l'exception des jours fériés)

Le Client est une personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle, il est considéré comme « professionnel ».

La législation applicable : la législation applicable est celle relevant de celle applicable aux commerçants incluant notamment dans le Code de Commerce, mais également toutes les dispositions du Code Civil.

Lieu de la Vente : la vente se réalise à distance au moyen d'échanges numériques par la voie des e-mails.

L'acte de Vente : Il s'agit de l'achat de produits, des palettes usagées, reconditionnées. La vente est réputée conclue à la date de l'acceptation de la commande ou de l'achat immédiat par le Client. Préalablement à cette date, les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout Client à titre informatif sur support papier ou numérique. Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par RECYFLEX. Toute validation d'une commande par le Client vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV et des conditions particulières de sa commande (produits, quantités, prix, mode et délais de livraison, etc...). Le Client déclare en avoir pris connaissance et les avoir acceptées en signant le devis validant la commande.

Article 2 : Information Précontractuelle

Sont transmises au Client, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes disponibles en boutique à savoir :

- les caractéristiques essentielles des produits
- le prix des produits
- tous les frais supplémentaires
- les modes et coûts de livraison
- les caractéristiques précises des produits
- les informations relatives à l'identité de RECYFLEX à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, celles relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et autres conditions contractuelles. L'ensemble de ces informations sont retranscrites sur le devis, soumis avant validation et acceptation par le Client. Les présentes CGV sont incluses dans les devis. Elles sont donc soumises au Client avant toute commande définitive.

Article 3 : Informations sur les Produits

3.1 Information Générale RECYFLEX reconditionne des palettes usagées pour les revendre à des Clients Professionnels.

3.2 Qualité des produits RECYFLEX accorde un soin particulier à la qualité des Produits mis en vente.

3.3 Disponibilité des produits RECYFLEX se réserve le droit de modifier son offre et sa gamme de Produits à tout moment. RECYFLEX s'engage à honorer les commandes reçues uniquement dans la limite des stocks disponibles. Exceptionnellement, un Produit annoncé disponible pourrait être indisponible après enregistrement définitif de la commande. En cas d'indisponibilité du Produit, RECYFLEX informera le Client par courrier électronique que sa commande est annulée et remboursera le Client dans un délai de trente (30) jours, sauf si le Client souhaite expressément reporter sa commande sur un Produit de substitution conseillé par RECYFLEX. A ce titre, la Responsabilité de RECYFLEX ne pourra pas être engagée, aucune indemnisation ne sera exigible et due au Client.

Article 4 : Commande

4.1 Commande Ferme et Définitive L'enregistrement d'une commande s'effectue selon les modalités suivantes :

- établissement d'un devis par RECYFLEX
- transmission du devis par mail par voie numérique
- acceptation par le Client du devis auquel est associé les présentes CGV par apposition d'une signature soit par l'apposition d'une signature et/ou d'un coup de tampon soit par l'émission du bon de commande faisant référence à ce devis. Dans l'hypothèse où des CGA seraient mentionnées sur le bon de commande du Client, elles seront réputées inopposables, la vente étant régie uniquement par les présentes CGV. Le Client reconnaît en avoir conscience.

- règlement d'un acompte de 30% sauf si dispositions particulières précisées au devis

Le Client dispose à chaque étape de la possibilité de corriger ou de modifier ses choix. Les informations communiquées par le Client lors de la prise de commande engagent celui-ci. Avant de valider le paiement de sa commande, **il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de procéder aux modifications.** La validation de la commande par le Client implique acceptation de l'intégralité des présentes CGV. Dès validation de la commande par le Client, la commande est enregistrée automatiquement. Aucune modification ne sera prise en compte par le Vendeur.

4.2 Modification de la commande Tout souhait de modification de commande par le Client est possible uniquement après confirmation et acceptation par RECYFLEX.

4.3 Preuve de la commande Le devis ainsi que les données enregistrées par RECYFLEX ainsi que tout courrier électronique échangé entre RECYFLEX et le Client seront considérées comme valant preuve de la nature, du contenu et de la date de la transaction en cas de différend entre les parties et seront conservées par le RECYFLEX pendant la durée nécessaire au regard des règles légales de prescription.

Article 5 : Annulation

Aucun report ou annulation ne sera acceptée par le Client dès que la commande devient ferme et définitive.

Article 6 : Prix et modalités de paiement

6.1 Prix Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant au devis. Les prix sont exprimés en euros, hors taxe et le cas échéant, selon le taux de TVA en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande et hors frais d'expédition. Les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison seront facturés en supplément dans les conditions indiquées sur le devis. Tous frais supplémentaires venant s'ajouter au prix du ou des Produits commandés devront faire l'objet du consentement exprès du Client. Le prix final demandé au Client correspond au montant total de l'achat, incluant ces frais.

6.2 Paiement (sécurisation des transactions) Le Client reconnaît que la passation d'une commande entraîne nécessairement le paiement d'un acompte à hauteur de 30% du prix HT final sauf conditions spécifiques particulières au devis.

6.3 Facture Une facture est délivrée au moment du règlement de l'acompte faisant figurer le montant de l'acompte et le solde restant dû. Au moment de la livraison, cette même facture sera éditée en précisant l'acquittement du prix.

6.4 Moyens de paiement Les produits peuvent être réglés en espèces, chèques ou virement bancaire. Dans l'hypothèse d'un impayé, les frais bancaires relatifs à la nouvelle présentation du moyen de règlement seront dus par le client sur présentation du justificatif par RECYFLEX.

6.5 Intérêts de retard

En cas de retard de paiement dans le règlement de la facture, des intérêts de retard seront dus dès la présentation de la première mise en demeure au taux annuel légal en cours.

6.6 Indemnité de recouvrement Dans l'hypothèse d'un retard de paiement, RECYFLEX pourra facturer soit une indemnité forfaitaire de recouvrement à hauteur de 40€ par facture due, soit le coût réel des frais engendrés par le recours à un prestataire spécialisé dans le recouvrement.

6.7 Transfert de propriété Le transfert de propriété sera effectif qu'à compter du paiement effectif de la commande. Ainsi en cas d'impayé, RECYFLEX se réserve la possibilité de récupérer le produit, objet de la vente dont le paiement ne serait pas effectif.

Article 7 - Modalités de livraison

7.1 Généralités La livraison s'entend du transfert au Client de la possession physique du bien. Elle est réalisée à l'adresse indiquée par le Client.

7.2 Délais de livraison RECYFLEX s'engage un délai de livraison maximum de 15 jours à compter de la validation du devis par le Client et du paiement de l'acompte. Si exceptionnellement RECYFLEX n'est pas en capacité de livrer le produit commandé, le Client décidera de poursuivre ou non sa commande.

7.3 Résolution en cas de livraison tardive RECYFLEX fournit ses meilleurs efforts pour livrer les Produits commandés par le Client dans les délais indiqués ci-dessous et communiqués à titre indicatif. RECYFLEX demeure responsable de la bonne exécution du contrat, si toutefois les produits ne peuvent pas être livrés dans les termes convenus aux présentes CGV ou spécifiées dans le devis, le Client pourra alors solliciter la résolution de la vente par LR/AR à l'adresse du siège social de RECYFLEX. Dans cette hypothèse aucune indemnité ne sera due par RECYFLEX, l'acompte sera alors remboursé au Client dans un délai de 30 jours calendaires dès réception de la demande effectuée par LR/AR.

7.4 Fixation date et heure de livraison Lorsque RECYFLEX est en mesure de livrer, elle en informe le Client par mail ou sms en précisant la date et l'heure convenue.

7.5 Absence du Client Lors de la livraison à l'adresse mentionnée par le Client, suivant la date et l'heure convenues, si le Client est absent RECYFLEX sera en droit d'exiger le paiement du transport et facturera un stockage à raison de 10% de la facture globale par jour calendaire à compter de date fixée de livraison.

Article 8 Réception et réclamations

La réception des Produits s'effectue au moment de la prise de possession physique des Produits par le Client (la « Réception »). Le Client doit vérifier l'état des Produits dès leur Réception. En cas de manquants, de pertes ou d'avaries, le Client doit émettre toutes les réserves :

- auprès de RECYFLEX

Le Client confirmera, dans un délai de trois 5 jours à compter de la livraison, par LR/AR, les réserves qu'il a formulées à RECYFLEX. Sa réclamation devra être accompagnée d'une photographie montrant distinctement la dégradation du Produit. Passé ce délai, les Produits livrés seront réputés exempts de tous vices. RECYFLEX remboursera ou remplacera à ses frais les produits non conformes ou affectés d'un vice. En cas d'accord pour le retour, la société RECYFLEX s'engage à venir récupérer les produits litigieux dans les plus brefs délais.

Article 9: Transfert de propriété et des risques

Le transfert de propriété des Produits de RECYFLEX au profit du Client ne sera réalisé qu'après enregistrement du paiement total du prix. Le transfert des risques se fera à la Réception des Produits. A compter de cette date, le Client assumera l'entière responsabilité de tous les dommages que les Produits pourraient subir ou occasionner. RECYFLEX se réserve de pouvoir récupérer les produits, objets de la commande, en cas d'impayés.

Article 10 : Responsabilité de RECYFLEX

L'entière responsabilité de RECYFLEX en la personne de RECYFLEX et celle de ses collaborateurs relatifs à tout manquement, négligence ou faute, relevée à l'occasion de la vente des produits, sera plafonnée au montant du prix versés au titre des produits mis en cause, afin de couvrir les réclamations de toute nature (intérêts et frais inclus), et ce, quel que soit le nombre d'actions, de fondements invoqués, ou de parties aux litiges. Cette stipulation ne s'appliquera pas à une responsabilité pour décès ou blessure corporelle, ni à toute autre responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter. La responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. Par ailleurs, la responsabilité ne pourra être déclenchée dans les cas suivants :

- suite à un manquement ou à une carence d'un produit ou d'un service dont la fourniture ou la livraison ne lui incombe pas
- pour les faits et/ou données qui n'entrent pas dans le périmètre des prestations, et/ou qui n'en sont pas le prolongement
- en cas d'utilisation des produits, pour un objet ou dans un contexte différent de celui dans lequel il est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations ou d'absence de prise en compte des réserves du prestataire.
- en cas de défaut de qualité, de disponibilité et de fiabilité des réseaux de télécommunications quel que soit leur nature en cas de transport des données ou d'accès à internet.

La société RECYFLEX ne répond ni de ses assureurs ni des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre du Client.

Article 11 - Force majeure

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

Article 12 - Informatiques et Libertés RGPD

Les données nominatives fournies par le Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures. Elles peuvent être communiquées aux partenaires du vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes. Les données à caractère personnel, conformément au RGPD, sont collectées puis traitées sur le fondement du consentement donné par le Client au moyen de l'acceptation des présentes CGV.

Ainsi le Client accepte expressément que certaines données à caractère personnel telles que noms, prénoms, adresses... soient collectées puis traitées aux fins de réalisation du contrat de vente. La finalité de la collecte de données vise soit la réalisation du

contrat de vente, soit l'établissement de l'ensemble des documents imposés par la réglementation sociale, fiscale, comptable en vigueur en France au moment de la vente, soit la constitution d'un fichier Clients aux fins d'opérations promotionnelles. Les données sont conservées soit 3 ans après la fin du contrat soit 10 ans pour certains d'entre elles afin de pouvoir répondre aux éventuels contrôles de l'Administration. La personne concernée a un droit d'accès, de modification, de suppression, de portabilité sur ses données collectées et peut à tout moment retirer le consentement donné. Pour faire valoir ses droits, la personne concernée doit formuler par écrit sa demande à l'adresse suivante recyflex.sas@gmail.com ; Une réponse lui sera alors fournie dans un délai d'un mois éventuellement prorogé d'un mois. En cas d'insatisfaction, il est possible de saisir la CNIL de tout litige sur le site www.cnil.fr

Article 13 - Non-validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 14 - Non-renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 15 – Titre

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistant.

Article 16 - Juridiction compétente

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client, seront soumis au tribunal de commerce d'Orléans

Article 19 - Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française.